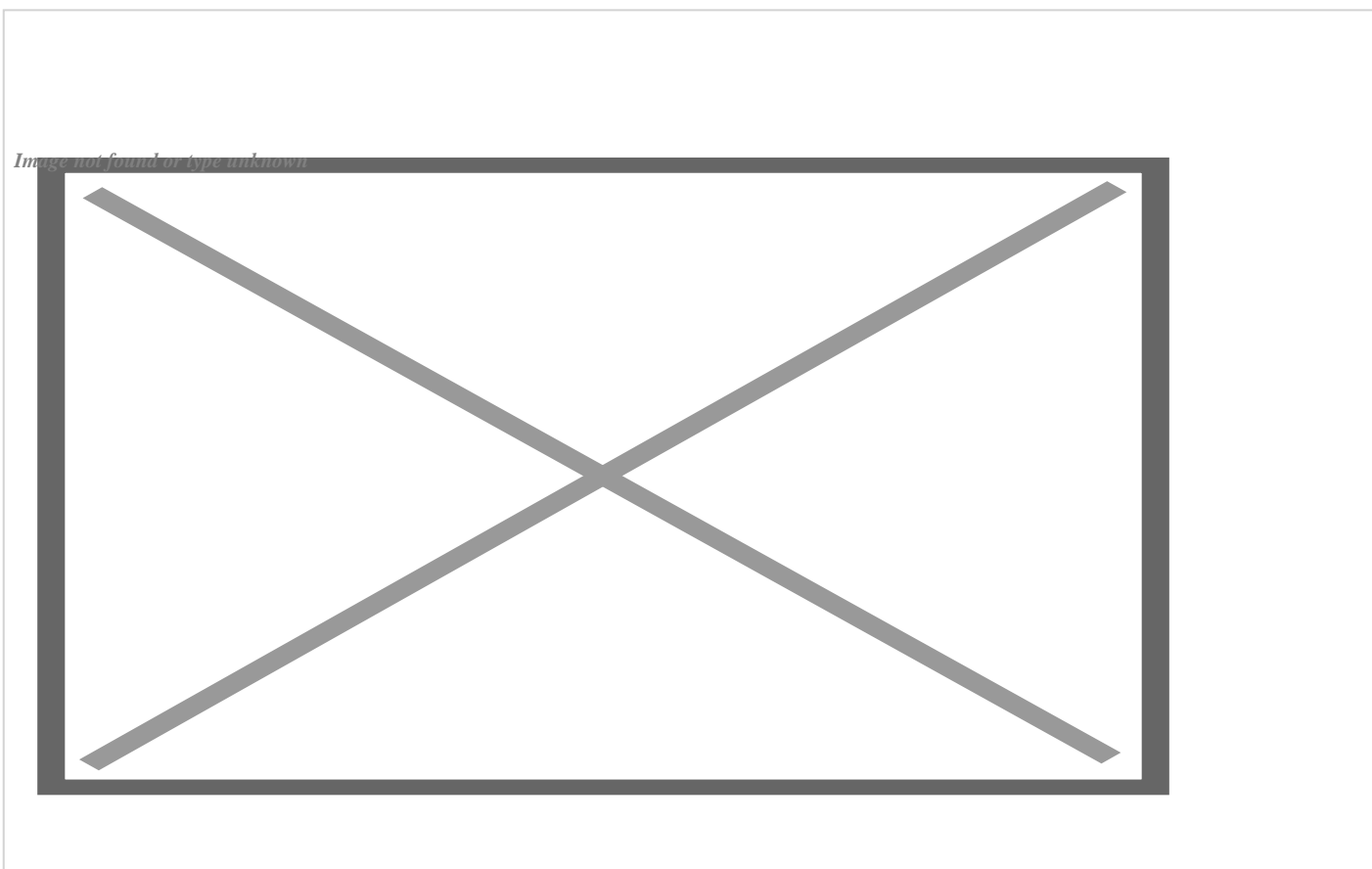


La justice péruvienne admet le recours en annulation de la destitution de Castillo



La Havane, 29 mai, (RHC)- La justice péruvienne a admis le recours déposé par la défense de l'ancien président, Pedro Castillo, en vue d'annuler la résolution adoptée par le Congrès pour le démettre de ses fonctions pour incapacité morale.

La troisième chambre constitutionnelle de Lima a déclaré que le recours remplissait les conditions de recevabilité.

Elle a également fixé au 23 juin une audience à distance via Internet pour évaluer le recours, avec la participation de l'ancien président Castillo et des autres parties concernées.

Il a été ordonné que la plainte soit portée à la connaissance des procureurs du pouvoir judiciaire et du Parlement afin qu'ils puissent présenter leurs arguments dans un délai de 10 jours.

La défense de l'ancien président cherche à ce que le pouvoir judiciaire déclare irrecevable la procédure engagée contre lui. Parmi les arguments de la défense, Castillo n'a jamais commis le crime présumé de

rébellion, puisque le coup d'État n'a pas eu lieu.

Source : TeleSur

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/324002-la-justice-peruvienne-admet-le-recours-en-annulation-de-la-destitution-de-castillo>



Radio Habana Cuba